

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 324/2025

A LA SOCIETE BEIJING FANGLIAN TECHNOLOGIE C.o Ltd

Après avoir reçu le contrat du marché 030/RLT/DTC/DAP/SNCC/2024, conclu avec la Société Nationale des Chemins de fer du Congo pour un montant total hors taxe dollars américains quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-deux, vingt et un centimes (USD 4 293 322,21) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente mille cinquante-trois, vingt-six centimes (USD 30 053,26), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/12/2025

Directeur Administratif et Financier

[Signature]



[Signature]
Me. Gaude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général